



## EASY Variable 3 ans



Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(9)</sup>

### Composition du prix de votre énergie<sup>(6)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

### Vos avantages

- Profitez d'un prix variable, qui reste fixe durant 1 mois quelle que soit l'évolution du marché de l'énergie

### Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture électronique par défaut
- Réductions chez nos partenaires
- Avec la Smart App, vous pouvez facilement contrôler votre consommation d'énergie et votre facture

### Prix d'énergie Variable - 3 ans<sup>(10)</sup>

**Redevance fixe (€/an)**

40,81



**Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**

Prix mensuels

5,580

**Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**

Prix annuels estimés

6,048

### Coûts de réseaux (distribution et transport)<sup>(2)</sup>

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution								Transport
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Activité de mesure		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	€cent/kWh
SIBELGA	6,36	1,928	43,38	1,201	896,00	0,644	16,38	302,92	0,162



## EASY Variable 3 ans

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(9)</sup>



### Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)		Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an)	
Cotisation sur l'énergie	0,10577	6 ou 10 m <sup>3</sup> /heure <sup>(4)</sup>	3,43
<b>Accise fédérale<sup>(8)</sup> (€cent/kWh)</b>		6 ou 10 m <sup>3</sup> /heure <sup>(5)</sup>	11,83
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,87238	16 m <sup>3</sup> /heure	28,87
Consommation > 12.000 kWh	0,97549	25 m <sup>3</sup> /heure	71,23
		40 m <sup>3</sup> /heure	142,34
		65 m <sup>3</sup> /heure	355,91
		100 m <sup>3</sup> /heure	494,94
		160 m <sup>3</sup> /heure	635,62
		> 160 m <sup>3</sup> /heure	918,64

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Juillet 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel pour le mois de fourniture concerné sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") (telles que publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "ZTP Price Assessment") pendant le mois précédant le mois de fourniture. Le paramètre ZTP101 (Heren), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre ZTP101 (Heren) du mois = 34,3120 €/MWh, d'application pour Juillet 2024. Le paramètre ZTP101 (Heren) annuel estimé s'élève à 38,7270 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

La formule hors TVA d'application pour Juillet 2024 est la suivante:

Prélèvement:  $1,8331 + (0,1000 \times \text{ZTP101 (Heren)})$

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(4) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

(5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

(6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an à Bruxelles. Prix 6% de tva comprise.

(7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur [www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements](http://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements).

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

(10) Nous nous réservons le droit d'adapter chaque année votre prix de l'énergie variable ou fixe conformément à la procédure prévue par l'article "Modification des conditions et des prix" des Conditions Générales pour consommateurs, indépendamment d'une éventuelle durée minimale du Contrat.

#### Frais de rappel et de mise en demeure <sup>(3) (7)</sup> Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €